

PROVINCE DE QUÉBEC

COMITÉ DE VIGILANCE DU L.E.T. PROCÈS VERBAL DU JEUDI 6 MARS 2014

Le 6 mars 2014 se tenait à la salle de réunion du bâtiment administratif du Service de l'entretien du territoire à 9 h, la trente-troisième réunion (1re réunion en 2014) du Comité de vigilance du L.E.T., à laquelle assistaient :

- √ Monsieur Michel Côté, conseiller du district n°1 et président du comité
- √ Monsieur André Renaud, citoyen
- √ Monsieur Dany Giroux, directeur du Service de la gestion du territoire et urbaniste à la Ville de Matane
- √ Monsieur Nixon Sanon, conseiller à l'environnement et aux cours d'eau à la MRC de la Matanie
- √ Madame Thérèse Des Rochers, coordonnatrice à l'environnement et au développement durable, Ville de Matane

ÉTAIT ABSENT :

- √ Monsieur Martin Lefrançois, président de la SOGERM

1. Accueil du nouveau membre

À 9h, M. Michel Côté souhaite la bienvenue aux personnes présentes et accueille le nouveau représentant des citoyens, M. André Renaud.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec modification : un point est ajouté aux questions diverses portant sur la 3^e voie : compostage ou Innoventé ?

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2013

Le procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2013 est adopté à l'unanimité.

4. Suivi du procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2013

M. Nixon Sanon fait un suivi du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en cours de révision. Il explique que la MRC en est à l'actualisation des données, au stade de l'estimation des matières résiduelles transitant sur le territoire de la Matanie. M. Sanon estime que le comité de révision devrait possiblement être formé à la fin mai ou début juin. M. Côté demande quelle sera la composition du comité de révision du PGMR. M. Sanon répond que le comité est formé d'un représentant de chacun des groupes suivants : citoyens, groupes communautaires, la MRC, association reliée à la rivière Matane, élus d'une municipalité de la Matanie, industrie du domaine des matières résiduelles, maison d'enseignement, bref, une dizaine de personnes en tout.

5. Matériaux de recouvrement alternatif

M^{me} Des Rochers explique la situation du verre au Québec, et la difficulté pour les centres de tri à écouler le verre non trié (couleurs pêle-mêle) depuis que le dernier récupérateur de verre pêle-mêle au Québec a été contraint de fermer ses portes à la fin de 2013. M^{me} Des Rochers fait ensuite le compte-rendu d'une rencontre avec le Groupe Bouffard, qui ne peut plus écouler ses 300 à 400 tonnes de verre et qui demande à la Ville de Matane de les accepter comme matériau de recouvrement alternatif, au coût habituellement facturé aux entreprises pour acheminer ce type de matière. M^{me} Des Rochers explique les étapes à franchir avant de pouvoir utiliser le verre comme matériau de recouvrement : établir une granulométrie, effectuer les analyses requises de perméabilité et obtenir un certificat d'autorisation (CA) du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

M. Giroux suggère que les frais associés à la demande de CA soient assumés par le Groupe Bouffard.

6. Discussions avec la MRC de la Haute-Gaspésie

M^{me} Des Rochers effectue une mise à jour des discussions qui se poursuivent avec la MRC de la Haute-Gaspésie (H-G) en vue d'accueillir leurs matières résiduelles. Une entente de principe a été acheminée au directeur général de la H-G par le maire de Matane, M. Jérôme Landry, en vertu de laquelle Matane accepterait les matières de la HG au coût actuel que paie la HG pour les éliminer, plus l'indice du prix à la consommation. Cette entente de principe est toutefois conditionnelle à l'acceptation du projet par les citoyens de Matane. À cet effet, M^{me} Des Rochers informe les personnes présentes que M. Landry souhaite faire preuve de transparence auprès des citoyens sur ce sujet avant de conclure une entente. Les membres du comité de vigilance proposent d'organiser une «séance publique d'information» avec présentation du projet et parole aux citoyens, plutôt qu'une consultation. Les membres présents – dont certains étaient d'anciens opposants au projet au début des années 2000 – sont d'avis que l'acceptabilité sociale est certainement acquise, et abondent dans le sens de la transparence.

7. Bois et matériaux de construction

M^{me} Des Rochers expose la problématique du bois, qui doit être détourné de l'enfouissement à compter de 2014, ce qui implique : nouvelle coordination entre les acteurs du marché du bois de déconstruction/démolition; amélioration nécessaire du tri des rebuts RDC (rénovation, démolition, construction); contrainte majeure imposée par le décret de construction qui fixe le taux de la «déconstruction» à un niveau beaucoup trop élevé pour permettre un passage viable de la démolition à la déconstruction (plus exigeante en main-d'œuvre).

M. Sanon fait remarquer que si la Ville ou la MRC pouvait instaurer un incitatif – financier (permis de construction moins cher), réglementaire (condition d'obtention de permis), ou autre, cela pourrait aider à amener les particuliers et les entrepreneurs à faire de la déconstruction. M. Giroux affirme que ce sera toujours le citoyen qui paie en bout de ligne chaque fois qu'une nouvelle directive du MDDEFP est mise en œuvre. En ce qui concerne de possibles incitatifs à l'obtention du permis de construction, cela pourrait poser problème, pour l'instant, dans les périodes où il y a beaucoup de démolition.

En attendant, M^{me} Des Rochers explique qu'une entente informelle et temporaire est intervenue avec le Groupe Bouffard afin de détourner vers leur centre de tri le bois non ou mal trié qui est acheminé à l'écocentre ou au LET de Matane.

8. Statistiques octobre-décembre 2013

M^{me} Des Rochers expose les statistiques du LET pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2013. M. Sanon fait remarquer que le rapport indique une catégorie «Commerces et industries» au lieu de «Commerces et institutions comme il se devrait». Ce libellé sera corrigé dans les autres rapports.

9. Volumétrie

M^{me} Des Rochers présente le rapport de volumétrie.

10. Projets prévus à l'écocentre et au LET en 2014

M^{me} Des Rochers présente les travaux prévus en 2014 : concassage de béton et d'asphalte; coulage de béton dans les fonds des cases de gypse et de métal; eau potable au bâtiment de la pesée (garage); alimentation électrique de la station de pompage SP-21 (passant de 240 V une phase à 600 V en trois phases); évaluation de la toile du Mégadôme de l'écocentre (cote ignifuge).

11. Questions diverses

3^e voie, compostage et Innoventé

Les discussions se poursuivent entre les membres du Comité autour de la 3^e voie, qui consiste à retirer la matière organique putrescible du bac de déchets, à raison de 60 % en 2015 et 100 % en 2020. M^{me} Des Rochers explique qu'il est difficile de lancer une consultation publique au moment où une solution n'est pas en vue et en l'absence de programme de distribution de bacs. M. Sanon mentionne que le programme du MDDEFP sur le compostage et la biométhanisation subventionne les petites municipalités à hauteur de 50 000 \$ et qu'il leur serait possible de se prévaloir du programme. M^{me} Des Rochers ajoute que, seules et isolées, les petites municipalités n'y trouveraient probablement pas leur compte, car cela leur coûterait plus que 50 000 \$ séparément pour mettre sur pied des projets viables et à long terme de recyclage de la matière organique, et qu'elles auraient de la difficulté à maintenir des services séparés de collecte et de transport à coût avantageux si elles opèrent séparément.

12. Date et heure de la prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité de vigilance du LET de Matane est fixée au jeudi 12 juin.

13. Levée de la réunion

La séance est levée à 10 h 30

La secrétaire par intérim,

[Original signé]

Thérèse Des Rochers, coordonnatrice
Environnement et développement durable
Ville de Matane